

AUTORISATION DE JURY NATIONAL SANS APPEL***AUTHORIZATION FOR AN NATIONAL JURY WITHOUT APPEAL***

Conformément aux règles 70.5 et 91 des Règles de Course à la Voile 2025-2028, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile et suite à la délibération du Bureau Exécutif de la FFVoile du 14 février 2026, le Jury national composé de :

Georges Priol	Jury Président
Christophe Schenfeigel	Jury 2
François Catherine	Jury 3

est autorisé à juger sans appel l'épreuve : L'Aventura

organisée du 19 août au 13 septembre 2026 par l'école de voile de l'île d'Yeu.

Cette autorisation sera publiée au tableau officiel d'information.

Fait à Paris, le 13 août 2026.

Romain Gautier
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

